

Andrés DIAZ BORRAS, *Los orígenes de la piratería islámica en Valencia. La offensiva musulmana trecentista y la reacción cristiana*. Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Institución Milà y Fontanals, Barcelona, 1993. 335 p.

Ce livre se divise en deux parties, la première intitulée « Le commencement de la menace » et la seconde « La réaction chrétienne ». Dans la première partie (p. 3-94), après avoir résumé les antécédents de la piraterie andalouse dans le haut Moyen Âge, l'auteur, à qui a échappé l'ouvrage de Philippe Sénac (*Provence et piraterie sarrasine*, éd. Maisonneuve et Larose, 1982), signale comment la marine musulmane perdit de l'importance sur les eaux méditerranéennes occidentales dès le début du XIII^e siècle, laissant place à une période de domination maritime chrétienne, concrètement catalane, entre 1295 et 1330, à telle enseigne que les sultans du Maghreb durent solliciter l'aide navale catalane lors de leurs querelles internes. Après l'échec devant Almérie que Jaime II ne put prendre, la pression navale catalane diminua. La croisade conjointe de la couronne catalano-aragonaise et de la Castille contre Grenade, entre 1329 et 1333, exigea de gros efforts de la part de Valence. L'auteur détaille l'organisation navale défensive au cours de ces années et l'effort fiscal valencien pour la mettre sur pied, tant au cours de cette étape que durant les années concernant l'affaire du Détroit destinée à assurer la domination chrétienne sur cette zone de passage, vitale tant pour la sécurité de la navigation que pour interdire toute incursion de troupes nord-africaines vers Grenade.

L'affaire du Détroit achevée en 1350, les flottes musulmanes ne pouvaient entrer en compétition avec les flottes catalane, castillane et portugaise. C'est alors que débute la guerre d'usure des corsaires et des pirates. Les Catalans attaquent les côtes nord-africaines, et les musulmans répondent de la même manière vers la fin du XIV^e siècle. La riposte des pirates et corsaires musulmans obligea les chrétiens à se replier et à démanteler leurs relations commerciales avec l'Afrique du Nord. Sur la mer, les victimes désignées des pirates barbaresques étaient les barques de pêche, rarement des embarcations plus importantes. Grâce à un travail minutieux de dépouillement d'archives (*Manuals de Consells*) contenant les informations échangées par les municipes du littoral valencien, l'auteur peut préciser la fréquence et les caractéristiques de ces armements en course et les zones les plus propices à ce genre d'attaque : généralement des villages sans possibilité de défense.

La seconde partie (p. 95-201) analyse les recours employés du côté chrétien pour contenir l'influence de la piraterie musulmane : la dissuasion par l'exécution des corsaires appréhendés, la défense du littoral, et l'attaque. Pour terroriser les prétendants à la course, les autorités municipales valenciennes s'efforçaient d'acheter les pirates capturés pour pouvoir les exécuter. Jugée coûteuse et peu efficace, cette méthode, pratiquée entre 1389 et 1400, fut finalement abandonnée. Les systèmes de défense côtière étaient, eux, plus efficaces et se basaient sur la transmission d'informations pour la localisation des bateaux corsaires, la construction d'un réseau de tours de guet et la mise en état de défense du littoral, même si le territoire valencien n'en devenait pas pour autant imperméable. Cette organisation était parallèle à celle qui existait sur la frontière terrestre, où l'on signalait les mouvements de troupes grenadiques par des signaux de fumée ou des feux, d'un atalaye à l'autre.

Étant donné que les mesures défensives ou dissuasives ne permettaient pas de freiner le développement des attaques de la course musulmane, on tenta aussi l'attaque des côtes nord-africaines, soit par des bateaux armés pour la course, peu nombreux, soit par des flottes mises sur pied par l'initiative publique des villes maritimes catalanes, valencianes et majorquines, au moyen d'une organisation conjointe : le « *pariatge* ». L'auteur souligne que le roi collaborait rarement à la défense maritime et au harcèlement du Nord de l'Afrique, car il consacrait tous ses efforts à la politique italienne. La piraterie musulmane pouvait croître sans contrainte.

Andrés Diaz Borras décrit de façon détaillée, et fort bien documentée, les diverses tentatives d'armements privés ou officiels, jusqu'aux croisades contre la Berbérie de 1398 et 1399, qu'il analyse avec minutie. La responsabilité de l'armada contre la Berbérie échut à Valence et Majorque, du fait que Barcelone, sollicitée en un premier temps, et bien que s'étant montrée disposée à participer à l'entreprise, avait dû se retirer pour collaborer à la campagne terrestre contre le comté de Foix. L'hypothèse de l'auteur est que Barcelone et la côte catalane étaient moins menacées par la piraterie islamique que Valence et ses côtes. De ce fait, la ville comtale ne se sentait pas autant impliquée dans la lutte antibarbaresque.

L'auteur étudie les documents éclairant les divers aspects de l'organisation et du financement des deux expéditions de 1398 et de 1399, ayant pour objet d'inquiéter les sultanats du Nord de l'Afrique, d'imposer une période de tranquillité qui ne dura pas, faute de continuité dans de pareilles démonstrations de force et du fait de l'impossibilité pour les villes d'assurer seules, sans l'appui de la couronne, un effort économique aussi important.

Un appendice documentaire (p. 241-314), composé d'actes émanant du conseil municipal de Valence et de la correspondance avec d'autres municipalités, nous permet d'approcher d'une manière vivante et réaliste les problèmes étudiés par l'auteur.

S'interrogeant, page 45, sur l'origine de l'impôt *almoyna* levé pour la constitution d'une armada en 1310, l'auteur aurait pu trouver une réponse à sa question par l'étude de l'étymologie de ce mot. *Almoyna* est la transcription du terme arabe *al-ma'ūna* désignant une taxe foncière perçue en al-Andalus et instituée pour couvrir les besoins de défense urgents du pays lorsque le Trésor public ne pouvait faire face, mais qui devint, par la suite, une contribution illégale (cf. V. Lagardère, « Structures étatiques et communautés rurales : les impositions légales et illégales en al-Andalus et au Maghreb (xi^e-xv^e s.) », *Studia Islamica* 80, 1994).

Vincent LAGARDÈRE
(Université de Bordeaux III)

Maya SHATZMILLER, *Labour in the Medieval Islamic Lands*. E.J. Brill, Leiden-New York-Köln, 1994 (Islamic History and Civilization. Studies and Texts, 4). VIII + 450 p.

Malgré les écrits pionniers de Cl. Cahen et ceux, plus discutés, d'E. Ashtor en matière d'histoire économique et sociale, l'histoire du travail dans les pays méditerranéens à l'époque